

**ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE**  
Signature de la charte avancée à 11h35

**En présence d'Emmanuelle WARGON,  
l'AFPAC et ses partenaires signent une Charte relative à la  
préservation de la qualité des installations de PAC  
le mercredi 6 novembre 2019 sur le salon Interclima**

**Signature de la Charte Qualité le 6 novembre 2019 à 11h35 sur Interclima  
sur "l'Espace Innovation et Performance" - entrée du Hall 2 stand B28  
(entre le Hall 1 et le Hall 2)**

Signataire de la Charte  initiée par le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire, l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable, l'AFPAC souhaite fédérer les acteurs de la filière pompe à chaleur engagés dans la rénovation énergétique afin d'assurer le maintien de la qualité des installations de PAC. Pour matérialiser un certain nombre d'engagements, qui concernent les aspects techniques mais également les pratiques commerciales, de nombreux acteurs de la filière se réuniront le **mercredi 6 novembre à 11h35 sur l'Espace Innovation et Performance d'Interclima** afin de signer, sous l'égide de l'AFPAC, **une « Charte d'engagement relative à la préservation de la qualité des installations de pompes à chaleur dans le cadre de la rénovation des bâtiments ».**

La naissance de cette charte fait suite à une réunion organisée à l'initiative de l'AFPAC le 9 juillet dernier et qui réunissait la DGEC, des industriels, des énergéticiens, les organismes qualificateurs, les organisations professionnelles d'installateurs et de maintenance, des délégataires CEE afin de faire un état des lieux et identifier les démarches et engagements à mettre en œuvre pour **ancrer une obligation d'excellence dans un contexte d'envolée du marché de la PAC.**

## Retrouvez l'AFPAC sur le stand n° B24/Hall 2

L'AFPAC sera présente du mardi 5 au vendredi 8 novembre 2019 sur le salon Interclima – Paris Nord Villepinte.

Ce sera l'occasion pour l'AFPAC de **promouvoir les actions en faveur du développement et de la qualité des installations de PAC**, mais également d'échanger avec les nombreux acteurs de la filière, afin de collaborer pour un développement qualitatif du marché de la PAC.

## La qualité au cœur des démarches de l'AFPAC

Parce que l'AFPAC œuvre pour un développement raisonné du marché de la pompe à chaleur, c'est tout naturellement qu'elle rappellera à l'ensemble des visiteurs professionnels les bonnes pratiques qu'elle recommande aux potentiels acquéreurs au travers de ses « 10 commandements pour faire installer sa PAC » rédigés conjointement avec les représentants de tous les échelons de la filière.

Ces 10 commandements sont les suivants :

<b>1</b> Précisez vos attentes en termes de confort (chauffage et eau chaude sanitaire)	<b>6</b> Assurez-vous que le matériel qui vous est proposé est <b>certifié NFPAC</b> ou <b>HP-Keymark</b>
<b>2</b> Assurez-vous que les entreprises consultées sont <b>RGE qualifiées pour les pompes à chaleur</b> et si possible, proches de chez vous	<b>7</b> Exigez l' <b>étude thermique pour le dimensionnement</b> de votre installation PAC ayant servi à l'établissement du devis
<b>3</b> Faites réaliser plusieurs devis	<b>8</b> Vérifiez que la réception des travaux, la <b>mise en service</b> et la <b>prise en main</b> sont prévues dans l'offre
<b>4</b> Ne prêtez attention qu'aux <b>offres commerciales proposées après une visite de votre installation</b>	<b>9</b> Exigez des conditions de garantie écrites
<b>5</b> <b>N'achetez pas</b> une pompe à chaleur sur un salon ou sur une foire, afin de bénéficier du délai de rétractation	<b>10</b> <b>Demandez un contrat de maintenance</b>

## Les enjeux de la PAC en rénovation : conférences de l'AFPAC

Retrouvez les conférences de l'AFPAC : « Les enjeux de la PAC en rénovation »

- Mardi 5 novembre 2019 – 16h05 à 16h45
- Vendredi 8 novembre 2019 – 13h40 à 14h25

*L'AFPAC interviendra également au sein de la conférence de l'AITF (Association des ingénieurs territoriaux de France) dédiée aux bâtiments publics.*

### L'AFPAC, un organe fédérateur pour l'ensemble de la filière

Créée en 2002, l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) regroupe un panel représentatif de membres de l'ensemble de la filière : industriels, bureau d'études, énergéticiens, distributeurs, laboratoires d'essai et centres techniques, syndicats professionnels, services institutionnels, organismes de certification et de contrôle.

Elle réalise aussi des actions de communication auprès des pouvoirs publics français et européens afin de les sensibiliser à l'intérêt énergétique et environnemental de ces systèmes de chauffage. Elle répond enfin aux nouvelles attentes des consommateurs de plus en plus demandeurs d'informations.

Dans un marché français et européen en développement, elle coordonne et renforce les efforts déjà engagés par les membres de la filière et fédère les intervenants autour d'objectifs qualitatifs communs.

L'AFPAC est régie par un Conseil d'Administration composé de 18 membres. Le Conseil d'administration est chargé d'appliquer les orientations approuvées par l'Assemblée des membres et de veiller au bon fonctionnement de l'association.